

CONDITIONS FINANCIERES

Année Scolaire
2019/2020



Saint Paul

Le mot du Directeur Coordonnateur

Chers parents,

Soucieux d'être accueillant à tous les élèves, le Centre Scolaire Saint Paul pratique depuis sa fondation un système de solidarité. Vous trouverez dans ce document la grille des tarifs applicables pour la prochaine rentrée scolaire. Pour une plus grande équité, le conseil de gestion de l'Établissement a souhaité que cette grille soit impérative et fasse l'objet d'une vérification à l'aide des derniers avis d'imposition. Il va de soi que ces documents ne seront étudiés que par le service comptabilité, et moi-même, et ne pourront faire l'objet d'une communication à un tiers. Si une famille ne désirait pas communiquer le document fiscal, la tarification la plus élevée serait appliquée lors de la vérification.

Nous vous remercions de nous aider à mettre en œuvre la solidarité souhaitée par l'Enseignement Catholique, et restons prêts à étudier toute situation particulière que vous nous signalerez.

R. DERIDDER

Les factures sont dématérialisées et disponibles sous format PDF sur le site www.ecoledirecte.com. Il n'y a pas d'envoi postal, sauf sur demande écrite de la famille auprès de la comptabilité



La facturation comprend :

- Les contributions des familles
- Les frais généraux
- La demi-pension
- Les frais annexes
- Les frais reversés

Les tarifs sont établis sur la base du revenu fiscal du foyer de l'année N-1 ainsi que du nombre d'enfant fiscalement à charge.

Tout retard de paiement de la scolarité, de la demi-pension entraînera un rappel. Si celui-ci n'est pas suivi d'effet, la Direction de l'Établissement pourra prononcer la radiation de l'élève.

Périodicité de la facturation : deux choix s'offrent à vous

4

① Soit une facturation trimestrielle à **régler dès réception**, par chèque ou via un paiement en ligne sécurisé sur EcoleDirecte

- ✓ Courant septembre pour le 1^{er} trimestre
(septembre à novembre)
- ✓ Courant décembre pour le 2^{ème} trimestre
(décembre à mars)
- ✓ Courant avril pour le 3^{ème} trimestre
(avril à juillet)

② Soit une facture annuelle établie courant septembre dont le règlement s'effectue par prélèvement automatique le 15 de chaque mois d'octobre à juin

Si vous optez pour le choix ② et si en 2018/2019

- Vous régliez déjà vos factures par prélèvement, il vous suffit de vérifier vos coordonnées bancaires sur Ecoledirecte (icône « € », onglet mode de règlement)
- Vous recevez des factures trimestrielles, **indiquez** vos coordonnées bancaires via Ecoledirecte (icône « € », onglet mode de règlement) en retour vous recevrez un mandat de prélèvement SEPA pré-rempli à nous renvoyer dûment complété, daté et signé

Pour les nouvelles familles qui font le choix du prélèvement mensuel, un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis avec toutes les informations financières.

Sans mandat retourné, vous recevrez donc une facture trimestrielle à payer à réception

Contributions des familles et frais généraux mensuels (sur 9 mois)

5

Avis d'impôt 2019 revenu fiscal de référence du foyer	1 ou 2	3	4	5 et Plus
Nombre d'enfants à charge fiscalement				
Inférieur à 17 000	A	A	A	A
17 001 à 19 000	B	A	A	A
19 001 à 22 000	B	B	A	A
22 001 à 25 000	C	B	B	A
25 001 à 30 000	C	C	C	B
30 001 à 40 000	D	D	D	C
40 001 à 50 000	E	E	E	D
Supérieur à 50 001	F	F	E	D

Contributions	A	B	C	D	E	F
Lycée-Collège	52,10 €	84,85 €	102,26 €	119,35 €	136,05 €	158,90 €
Écoles-Maternelles	30,45 €	48,82 €	56,62 €	68,35 €	91,06 €	107,72 €

Afin d'appliquer à chacun la catégorie financière correspondant à ses revenus et au nombre d'enfant à charge fiscalement, il est demandé à chacune des familles se situant dans les tarifs **inférieurs à « F »** de nous fournir une copie de **l'avis d'impôt 2019** au mieux pour le 15 septembre et au plus tard le 15 novembre 2019. Faute de quoi, le tarif le plus élevé sera appliqué. Au-delà de cette date aucun changement de tarif **ne sera possible** pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Centre Scolaire Saint Paul reste à votre écoute pour étudier toute situation particulière.

Pour les **familles séparées ou divorcées**, merci de bien vouloir préciser par courrier, **signé des deux parents**, les conditions de facturation à appliquer (ex : 50 % pour chaque parent,...) Le tarif appliqué sera calculé selon les revenus de chacun.

En cas de rupture du contrat de scolarisation en cours d'année

- à l'initiative de l'établissement, le remboursement des frais de scolarité sera calculé au prorata temporis,
- À l'initiative de la famille, tout trimestre commencé reste dû dans sa totalité

- **Les frais généraux** : Ils couvrent les diverses cotisations reversées à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'assurance annuelle individuelle élève, les frais de papeterie :

Lycée
21,45 €

Collège
19,15 €

Écoles et Maternelles
14,25 €

Demi-pension

Le forfait demi-pension comprend la prestation alimentaire, les frais de personnel et d'encadrement et les investissements immobiliers et matériels. C'est pourquoi, en cas d'absence de plus d'une semaine en continu et justifiée par écrit, un remboursement de la demi-pension à raison de 4,00 €/repas pourra être établi.

Le montant du forfait demi-pension est calculé uniquement sur les jours scolaires et tient compte de la sortie anticipée de juin (centre d'examen au collège et lycée). Il comprend 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Le montant apparaîtra sur vos factures.

Réduction sur la demi-pension

Cette réduction s'applique uniquement sur le tarif de la demi-pension

- ✓ 2 % pour 2 enfants demi-pensionnaires
- ✓ 5 % pour 3 enfants demi-pensionnaires
- ✓ 10 % pour 4 enfants et plus demi-pensionnaires



6

Etablissement \ Période	Prix Unitaire du repas	1 ^{er} trimestre (septembre à novembre)	2 ^{ème} trimestre (déc. à mars)	3 ^{ème} trimestre (avril à juillet)	Soit demi-pension annuelle
Maternelles	5,10 €	214,20 €	270,30 €	209,10 €	693,60 €
Ecoles	6,30 €	264,60 €	333,90 €	258,30 €	856,80 €
Collège	6,30 €	258,30 €	333,90 €	214,20 €	806,40 €
Secondes et Premières	6,30 €	258,30 €	333,90 €	151,20 €	743,40 €

L'élève demi-pensionnaire de 2nde ou de 1^{ère} pourra prendre son repas du **mercredi** au sein de l'établissement à la condition de provisionner au préalable son compte « restauration » sur www.ecoledirecte.com ou directement à la comptabilité au prix de **6,30 €**.

Tous les élèves de Terminale sont obligatoirement externes mais peuvent prendre leur repas au sein de l'établissement soit au self au prix du repas occasionnel soit au Weekly avec un tarif à la carte pour cela il leur faudra provisionner leur compte « restauration »

Changement de régime

En cours d'année, UN changement de régime est autorisé sur demande écrite signée des parents et adressée au secrétariat avant la fin du mois pour validité au 1^{er} du mois suivant.



Restauration Occasionnelle



Repas Occasionnel

Le porte-monnaie « restauration » doit être provisionné soit par un paiement en ligne sécurisé via www.ecoledirecte.com ou directement au service comptabilité

- ✓ Prix du repas Maternelle : 5,60 €
- ✓ Prix du repas École, Collège et Lycée : 7,00 €

Cafétéria lycée : Open Café et Weeky

Il est proposé au lycée, en plus du self traditionnel, une cafétéria sur chaque site, l'Open Café sur le site Colbert et le Weeky sur le site Royale.

Ces lieux de restauration « rapide » sont accessibles, notamment durant les temps de récréation et sur la pause méridienne, que l'élève soit demi-pensionnaire ou externe.

Pour avoir accès à ces lieux de restauration « rapide » il faut que le portemonnaie « restauration » soit provisionné.



Les Cotisations annuelles reversées

➤ Cotisation UDAPEL (uniquement pour l'ainé) : 12 €

Dans le cas où l'ainé est scolarisé dans un autre établissement d'enseignement privé, merci de nous le communiquer par écrit avant le 15 octobre 2019.

➤ Cotisation Association des **P**arents d'**E**lèves du Centre Scolaire Saint Paul

✓ Lycée : 7,50 €

✓ Collège : 6,00 €

✓ Ecoles et Maternelles : 4,20 €

Frais annuels annexes (hors séjour de scolaire)

Ces frais, imputés sur la facture de septembre, varient selon les divisions

✓ Prestations annexes (sport, transport piscine,...)

✓ Fournitures (agenda, photos,...)

✓ Catéchèse

✓ Activités culturelles et pédagogiques (sortie de classe, Intervenant,...)

✓ Frais d'examen blanc au lycée

✓ Frais suivant option (FIRST, DELE, Histoires des Arts)

✓ ...

Frais divers non inclus dans la facturation

➤ Etudes et Garderies des Ecoles et Maternelles

Sur les deux sites de l'école il vous est proposé un service de garderie du matin, mais également un service du soir avec une garderie et une étude. Ces services sont facultatifs et ne nécessitent pas d'inscription préalable. Le règlement s'effectue via EcoleDirecte sur le portemonnaie « Etude-Garderie ». Pour accéder aux services ce portemonnaie doit être **impérativement** provisionné

Garderie du matin		Etude ou Garderie du soir	
Horaires	• Maternelles de 7h45 à 8h20 • Primaires de 7h45 à 8h00 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Horaires	• Maternelles de 16h30 à 18h15 • Primaires de 16h45 à 18h15 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf la veille des vacances scolaires)
Tarif	1 € par garderie et par enfant, si plus de 10 garderies par enfant sur le mois un forfait de 10 € sera appliqué sur le mois.	Tarif	2,50 € par garderie ou étude par enfant

➤ Etude du soir du Collège

Une étude est mise en place après les cours de l'après-midi et jusqu'à 18 h les lundis, mardis, jeudis, et vendredis (sauf la veille des vacances scolaires).

Cette étude est FACULTATIVE, mais requiert un engagement trimestriel pour un ou plusieurs jours par semaine. Elle implique pour l'élève la volonté d'y travailler sérieusement et tout manquement à cette obligation provoquerait l'exclusion de l'étude.

Toute **absence** devra être signalée **par écrit**, avant l'étude en question, au bureau de la vie scolaire.

Le paiement **par chèque** s'effectue au début de chaque période. Le tarif par trimestre est de:

✓ 30 € pour un jour/semaine.

✓ 80 € pour trois jours/semaine.

✓ 60 € pour deux jours/semaine.

✓ 100 € pour quatre jours/semaine